



République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique  
Université « ABDELHAMID IBN BADIS » Mostaganem  
Centre d'Enseignement Intensif des Langues  
C.E.I.L



**Session III-2018/2019**

**Nom et prénom :** .....

**Langue**.....

**Niveau :**.....

**Fiche de vœux**

Concernant les cours au Centre d'enseignement Intensif des Langues (CEIL) le samedi est obligatoire (04 heures).

Veillez faire un choix de deux (2) après midi supplémentaires (02 heures) afin de nous faciliter la réalisation d'un emploi du temps qui vous convienne en cochant les cases du tableau ci-dessous.

Les étudiants qui ont cours ou TD le samedi doivent présenter à l'administration du CEIL un emploi du temps individuel dûment visé par leur établissement d'origine.

Jour		Heure
Dimanche		
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		

**La responsable de la pédagogie**